



# Assemblée générale

Distr. générale  
14 août 2018  
Français  
Original : anglais

## Soixante-treizième session

Point 147 de l'ordre du jour provisoire\*

### Rapport sur les activités du Bureau des services de contrôle interne

## Activités du Bureau des services de contrôle interne pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018\*\*

### Rapport du Bureau des services de contrôle interne

#### Résumé

Le présent rapport est soumis conformément aux résolutions [48/218 B](#) [par. 5 e)], [54/244](#) (par. 4 et 5), [59/272](#) (par. 1 à 3), [64/263](#) (par. 1) et [69/253](#) (par. 1) de l'Assemblée générale. Pendant la période considérée, du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018, le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) a publié 365 rapports, dont 11 à l'intention de l'Assemblée générale. Ces rapports contenaient 1 123 recommandations visant à renforcer le contrôle interne et les mécanismes de responsabilisation et à accroître l'efficacité et l'efficience de l'Organisation, dont 25 jugées critiques pour celle-ci. Ces recommandations visent notamment la réalisation d'économies, le recouvrement des trop-payés et l'obtention de gains d'efficacité. Les incidences financières des recommandations formulées par le BSCI pendant la période considérée s'élèvent à environ 4,8 millions de dollars, dont 1,4 millions d'économies et recouvrements déjà réalisés. On trouvera dans l'additif au présent rapport une analyse détaillée de l'état de l'application des recommandations, une ventilation des recommandations assortie de leurs incidences financières et une liste exhaustive des rapports publiés dans tous les domaines d'activité du BSCI, dont le contrôle des opérations de maintien de la paix.

La première partie du présent rapport ne traite pas des activités de contrôle relatives aux opérations de maintien de la paix et aux missions politiques spéciales, dont il sera rendu compte séparément à l'Assemblée dans le document [A/73/324](#) (Part II) à la reprise de sa soixante-treizième session.

\* [A/73/150](#).

\*\* À l'exclusion du contrôle des activités de maintien de la paix, dont il sera rendu compte dans le document [A/73/324](#) (Part II).



## **I. Introduction**

1. L'Assemblée générale a créé le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) par sa résolution [48/218 B](#) pour renforcer le contrôle dans l'Organisation. Agissant de manière autonome, celui-ci aide le Secrétaire général à s'acquitter de ses responsabilités en matière de contrôle interne des ressources humaines et financières de l'ONU, en procédant à des enquêtes, des audits, des inspections et des évaluations.
2. Le présent rapport contient une vue d'ensemble des activités du BSCI pendant la période du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018 mais ne traite pas des résultats des contrôles portant sur le Département des opérations de maintien de la paix, le Département de l'appui aux missions, le Département des affaires politiques et les missions de maintien de la paix et missions politiques spéciales, dont il sera rendu compte séparément à l'Assemblée générale dans la deuxième partie du rapport, à la reprise de sa soixante-treizième session. Un additif au présent rapport ([A/73/324 \(Part I\)/Add.1](#)) contient une analyse détaillée de l'état de l'application des recommandations, une ventilation des recommandations ayant des incidences financières et une liste complète de tous les rapports publiés par le Bureau dans tous ses domaines d'activité, dont le contrôle des opérations de maintien de la paix.

## **II. Initiatives du Bureau des services de contrôle interne**

### **A. Mesures visant à renforcer le fonctionnement du Bureau**

3. Le BSCI s'attache à répondre aux plus hautes exigences de professionnalisme et d'efficacité. Certaines initiatives prises au cours de la période considérée pour atteindre cet objectif sont présentées ci-après.

#### **Division de l'audit interne**

4. La Division de l'audit interne suit les directives publiées par l'Institut des auditeurs internes. On y trouve les principes fondamentaux de la pratique professionnelle de l'audit interne, les Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne, le code de déontologie et la définition de l'audit interne. La Section des pratiques professionnelles de la Division a procédé à des évaluations internes de la qualité d'un échantillon de missions pour vérifier que celles-ci respectent les normes de l'Institut des auditeurs internes. Elle a ainsi confirmé que les missions en question respectaient les normes et décelé des possibilités d'amélioration.
5. Au cours de la période considérée, la Division a renforcé et rationalisé la planification de ses activités en fonction des risques afin de mieux appréhender les nouveaux risques, de sorte qu'elle soit pleinement conforme à la stratégie de gestion du risque institutionnel de l'Organisation. Elle a également veillé à ce que son plan de travail couvre les questions d'efficacité et d'efficience, les domaines à risque de fraude, les technologies de l'information et des communications, et des questions à l'ordre du jour telles que les objectifs de développement durable et la culture institutionnelle. Conformément au cadre de gestion du risque institutionnel du Secrétariat, elle a également mis à jour son propre inventaire des risques et est en train de mettre au point des mesures d'atténuation des risques identifiés.
6. En outre, afin de renforcer ses activités et sa capacité de produire des audits de qualité qui seront suivi d'effet, la Division a continué de fournir des outils, des guides

pratiques et une formation au personnel dans les domaines de l'audit en matière de fraude, de l'audit de performance, de l'analyse des données, de la prise en compte de la problématique femmes-hommes et de la culture institutionnelle. Elle a également mis au point une stratégie d'évaluation de l'efficacité du Secrétariat pour ce qui est d'aider les États Membres à mettre en œuvre les objectifs de développement durable. Cette stratégie comporte les éléments suivants : a) inclure les risques liés aux objectifs de développement durable dans sa planification annuelle des audits axés sur le risque ; b) effectuer des audits de la prise en compte des objectifs de développement durable dans les programmes du Secrétariat et ses activités de développement des capacités ; c) partager les enseignements de l'audit lié aux objectifs de développement durable avec les autres organes de contrôle, notamment les représentants des services de vérification interne des comptes des organismes des Nations Unies.

### **Division de l'inspection et de l'évaluation**

7. La Division de l'inspection et de l'évaluation a poursuivi ses activités de développement des capacités en insistant cette année sur le renforcement des compétences d'évaluation de base au moyen d'une formation en trois sessions sur les méthodes quantitatives. La première session a porté sur le raisonnement quantitatif de base, la deuxième sur l'échantillonnage et la pondération des données comme moyen d'extrapoler de manière valable et fiable à partir d'échantillons de populations (personnes, documents ou observations directes) et la troisième, qui aura lieu à la fin de 2018, sur les statistiques déductives. Cette formation vise d'une part à souligner les bonnes pratiques d'utilisation actuelle de ces méthodes dans la Division et d'autre part à susciter une réflexion créative sur d'autres façons de les utiliser lors d'évaluations futures. La Division de l'inspection et de l'évaluation a également organisé une série de sessions individuelles sur la technologie de l'information : deux sur l'outil d'élaboration d'enquêtes en ligne utilisé par la Division, une sur Unite Docs et One Drive et une sur l'exploration de données.

### **Division des investigations**

8. En 2017 et 2018, la Division des investigations a organisé trois cours sur l'information blanche pour doter les enquêteurs du BSCI des compétences essentielles à la recherche professionnelle de renseignements disponibles dans le domaine public. Elle a également organisé une formation à l'intention des enquêteurs nationaux chargés d'enquêter pour le compte des États Membres sur les fautes commises par le personnel militaire de maintien de la paix.

9. La Division a continué de présider le groupe d'étude permanent sur l'amélioration des investigations concernant les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles et dirige l'élaboration de principes et directives uniformes aux fins de ces investigations. Elaborées avec le concours de la société civile et de partenaires extérieurs, ces directives uniformes constituent un engagement des Représentants des Services d'enquête du système des Nations Unies de renforcer les investigations par une approche centrée sur les victimes et l'action de spécialistes. Il s'agit notamment de renforcer les capacités des Nations Unies de réagir aux allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles en harmonisant la transmission des informations les concernant à l'échelle du système.

10. Depuis la parution en octobre 2017 de l'instruction administrative intitulée « Conduite répréhensible : enquête et instance disciplinaire » ([ST/AI/2017/1](#)), la Division a introduit la notification centralisée de toutes les allégations de conduite

répréhensible au BSCI et, le cas échéant, facilité le renvoi des dossiers au fonctionnaire responsable.

11. La Division a également continué de collaborer avec les parties prenantes du Secrétariat sur des questions intersectorielles de politique générale telles que les meilleurs moyens de rationaliser l'action de l'Organisation en matière de protection contre les représailles, participant notamment à un groupe de travail sur la révision de la circulaire du Secrétaire général [ST/SGB/2008/5](#), intitulée « Interdiction de la discrimination, du harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, et de l'abus de pouvoir ».

## **B. Coopération et coordination**

12. Le BSCI a coordonné son action avec celle des autres entités de contrôle du système des Nations Unies, dont le Comité des commissaires aux comptes et le Corps commun d'inspection, afin d'éviter que des activités n'échappent au contrôle ou ne soient contrôlées inutilement par plusieurs entités. Pendant la période considérée, les spécialistes du BSCI se sont investis dans leurs réseaux professionnels respectifs, comme il est expliqué ci-après.

13. La Division de l'inspection et de l'évaluation a organisé des groupes de discussion et présenté des exposés lors de l'échange sur les pratiques d'évaluation du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, tenu à Rome en mai 2018. Un exposé portait sur l'expérience récente de recours à l'analyse des médias sociaux pour cerner la communication, la couverture médiatique et l'image des Nations Unies. On y montrait comment une application en ligne avait été utilisée pour recueillir et analyser des données aux fins de deux évaluations menées par la Division en 2017-2018 en partenariat avec l'initiative Global Pulse du Secrétaire général. En outre, la Division a organisé des sessions sur la méthodologie et les stratégies d'évaluation.

14. La Division de l'audit interne a continué de participer aux travaux des Représentants des services de vérification interne des comptes des organismes des Nations Unies et des institutions financières multilatérales. Au cours de la période considérée, elle a été l'un des vice-présidents de cet organisme et en a assuré le secrétariat. Elle a également dirigé un groupe de travail chargé d'étudier les moyens de renforcer les audits conjoints et coordonnés de l'action du système des Nations Unies face aux urgences humanitaires. Cet exercice vise à élargir la portée de ces audits au-delà des activités financées conjointement et à fournir des assurances conjointes de l'efficacité de l'intervention humanitaire au niveau des pays quelle que soit la source de financement. Ces travaux sont toujours en cours.

15. La Division des investigations a fourni un soutien logistique et une aide en matière d'enquêtes à l'Organisation internationale du travail, au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH). Elle a également prêté ses compétences en criminalistique numérique à l'Organisation de l'aviation civile internationale et procédé à trois enquêtes de criminalistique numérique pour le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP).

16. Le Directeur adjoint de la Division des investigations à New York a continué d'être Coordonnateur adjoint des Représentants des Services d'enquête du système des Nations Unies. Le BSCI a accueilli la dix-huitième Conférence des enquêteurs internationaux et des réunions des Représentants des Services d'enquête du système des Nations Unies avec le PNUD, le FNUAP et le Fonds des Nations Unies pour

l'enfance (UNICEF). En outre, il a créé en 2017 et préside actuellement le groupe de travail interinstitutions sur les enquêtes numériques, forum consultatif des praticiens en la matière, ouvert à toutes les organisations appliquant le régime commun. Ce groupe a récemment élaboré et diffusé des directives sur les enquêtes numériques dans le but de protéger l'authenticité, l'intégrité et la confidentialité des preuves numériques et d'accroître la fiabilité des analyses de criminalistique numérique.

### III. Obstacles aux activités du Bureau

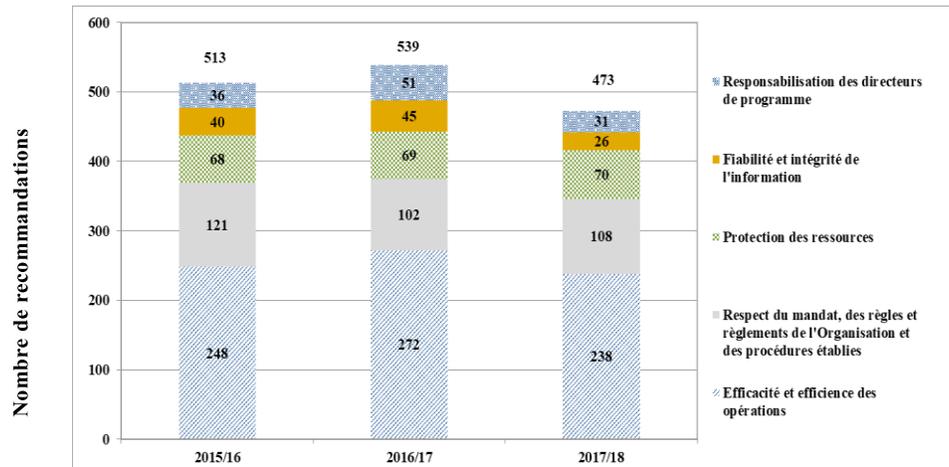
17. Au cours de la période considérée, dans le cadre de son évaluation des risques, le BSCI a estimé que le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), financé principalement au moyen de ressources extrabudgétaires, devait faire l'objet d'une évaluation indépendante. Par le passé, il avait financé les évaluations du HCR sur ses propres ressources. Au paragraphe 18 de son rapport sur le projet de budget-programme du BSCI pour l'exercice biennal 2012-2013 (A/66/85) puis au paragraphe 25 de son rapport pour l'exercice biennal 2016-2017 (A/70/86), le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit a recommandé au BSCI de revoir les modalités de financement aux fins du recouvrement des coûts en ce qui concerne les programmes financés au moyen de ressources extrabudgétaires. Le BSCI a donc demandé un appui financier pour l'évaluation du HCR qu'il doit effectuer au cours de l'exercice biennal 2018-2019. La fourniture de fonds aux fins de l'évaluation par le BSCI élargirait sa pratique existante au financement des services d'audit et d'investigation qu'il fournit au HCR. Étant donné que le HCR n'a pas fourni de fonds pour les évaluations faites par le BSCI auparavant, il a conclu qu'il ne serait pas en mesure d'y contribuer à l'avenir. Le HCR a indiqué en outre qu'il avait créé récemment sur la recommandation des organes de contrôle sa propre fonction d'évaluation indépendante, destinée à garantir la responsabilisation et la transparence vis-à-vis des États Membres et de toutes les parties prenantes. L'Assemblée générale a insisté sur le rôle distinct de la Division de l'inspection et de l'évaluation du BSCI en tant qu'organe de contrôle indépendant dans ses résolutions 48/218 B et 54/244, ainsi que dans sa résolution 59/272, dans laquelle elle a décidé que les rapports du BSCI lui seraient présentés directement. Comme le Comité du programme et de la coordination avait inclus l'évaluation du HCR parmi les rapports d'évaluation qu'il examinerait à sa session de 2019, le BSCI a financé cette évaluation au moyen de ses ressources provenant du budget ordinaire. L'absence de soutien budgétaire du HCR a empêché le BSCI d'évaluer d'autres entités dans les meilleurs délais ; deux évaluations ont dû être reportées et les entités concernées ne seront pas évaluées durant le cycle prévu.

### IV. Analyse des tendances concernant les recommandations de l'audit interne

18. Les recommandations d'audit ont été classées en cinq thématiques : a) fiabilité et intégrité de l'information ; b) respect du mandat, des règles et règlements de l'Organisation et des procédures établies ; c) efficacité et efficacité des opérations ; d) protection des ressources ; f) responsabilisation des directeurs de programme. La figure I montre l'évolution du nombre de recommandations au cours des trois dernières années. Pour chacune de ces années, la plupart des recommandations ont porté sur l'efficacité et l'efficacité des opérations. Les chiffres figurant dans la

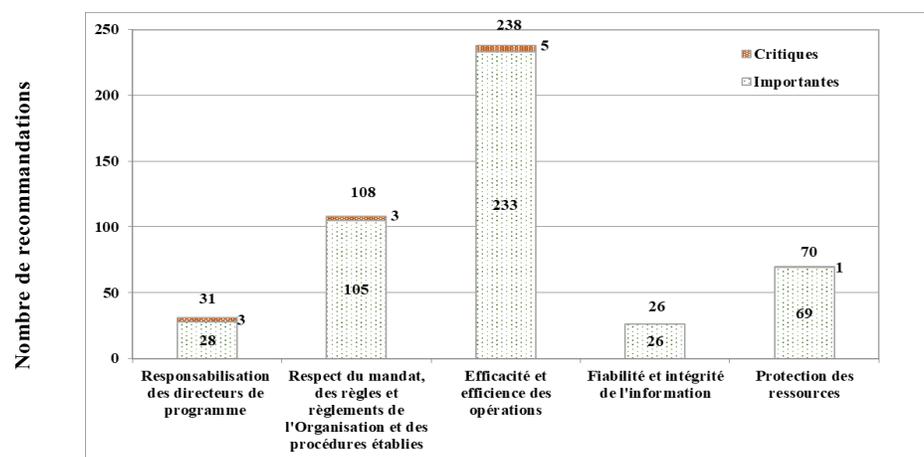
présente section du rapport ne tiennent pas compte des rapports et recommandations concernant les opérations de paix.

Figure I  
**Nombre de recommandations d'audit hors opérations de maintien de la paix, par thématique**



19. La figure II présente la ventilation des recommandations d'audit critiques ou importantes formulées pendant la période considérée, par thématique. On trouvera dans l'additif au présent rapport des renseignements spécifiques concernant tous les rapports publiés pendant la période considérée, notamment le nombre de recommandations critiques et importantes.

Figure II  
**Recommandations d'audit (hors opérations de maintien de la paix),  
 par thématique (1<sup>er</sup> juillet 2017-30 juin 2018)<sup>1</sup>**



## V. Résultats du contrôle

20. Les rapports d'audit interne et d'évaluation peuvent être consultés sur le site Web du BSCI. Les résultats significatifs et représentatifs décrits ci-dessous ont abouti à la formulation de recommandations précises et de plans d'action concrets en matière de gestion, qui sont présentés dans les rapports individuels correspondants.

### A. Division de l'audit interne

#### Audit des versements de l'indemnité pour frais d'études

21. Continuant de mettre l'accent sur les questions thématiques et transversales, le BSCI a organisé une série d'audits des versements de l'indemnité pour frais d'études dans divers départements et bureaux du Secrétariat et au HCR. Au cours de la période considérée, 18 966 demandes d'indemnités d'un montant total de 211 millions de dollars ont été traitées. Des audits effectués sur un échantillon de 1 729 demandes d'indemnités d'un montant total de 21,5 millions de dollars ont révélé les problèmes suivants : a) lacunes dans le contrôle de la délégation de pouvoirs ; b) incohérences dans l'interprétation de la politique générale ; c) manque de mécanismes de contrôle du recouvrement des avances dues de longue date ; d) erreurs de calcul ; e) renseignements incomplets et inexacts fournis par des membres du personnel ; f) lacunes dans la gestion des dossiers ; g) manque de procédures de contrôle concernant le risque de fraude.

<sup>1</sup> Les recommandations sont qualifiées de critiques ou d'importantes. Les recommandations critiques concernent des carences ou des lacunes importantes ou généralisées dans les domaines de la gouvernance, de la gestion des risques ou des techniques de contrôle interne, telles qu'il n'est pas possible de donner l'assurance raisonnable que les objectifs de contrôle ou les objectifs opérationnels à l'examen seront atteints. Les recommandations importantes concernent des carences ou des lacunes à déclarer en matière de gouvernance, de gestion des risques ou de techniques de contrôle interne, telles qu'il est difficile de donner l'assurance raisonnable que les objectifs de contrôle ou les objectifs opérationnels à l'examen seront atteints.

22. Les audits ont également permis de déceler : a) des trop-payés à hauteur de 409 000 dollars (100 demandes) ; b) des versements insuffisants à hauteur de 119 000 dollars (36 demandes) ; c) des possibilités de recouvrement à hauteur de 333 000 dollars pour manque de justificatifs (31 demandes) ; d) des avances à recouvrer de longue date à hauteur de 518 000 dollars (37 demandes). Il y avait également des signes de fraude potentielle à hauteur de 275 448 dollars, dont les organes compétents ont été saisis pour suite à donner.

23. Le BSCI a formulé 47 recommandations pour résoudre les problèmes révélés lors des audits et les clients ont engagé des plans d'action pour les appliquer. Elles ont donné lieu à des révisions des politiques et procédures et permis d'améliorer le contrôle de l'administration des indemnités pour frais d'études.

### **Informatique et communications**

#### *Vérification postérieure à la mise en place du Système intégré d'administration des pensions du secrétariat de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies*

24. Le secrétariat de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies s'était employé à mettre en service et stabiliser progressivement le Système intégré d'administration des pensions. Le traitement des états de paiement des prestations a fonctionné comme prévu. Il restait cependant des questions à régler, notamment corriger les problèmes d'intégrité des données ; procéder en priorité aux exportations actuarielles ; achever le traitement continu des flux de travail internes pour réduire les activités manuelles ; mettre en œuvre de procédures de gestion des problèmes ; procéder à une évaluation de la sécurité de l'informatique et des communications ; créer une base de référence pour la disponibilité du système et le contrôle de ses résultats. Le secrétariat de la Caisse n'a pas accepté 4 des 13 recommandations formulées, notamment : a) hiérarchiser et traiter les prestations restant à exécuter ; b) achever les tests concernant tous les types de prestations ; c) mettre en place des contrôles automatisés permettant de détecter et de signaler les taux non conformes de rémunération considérée aux fins de la pension ; d) calculer le coût global de toutes les composantes du projet. Le BSCI a réitéré les quatre recommandations non acceptées, qui concernent d'importantes lacunes de contrôle, mais la direction de la Caisse les a classées sans les appliquer, acceptant les risques résiduels.

#### *Audit de la mise en service d'Umoja à l'Office des Nations Unies à Genève et dans les entités basées à Genève*

25. L'Office des Nations Unies à Genève et les entités qu'il appuie à Genève avaient établi de bonnes pratiques de gestion de projet pour la mise en service d'Umoja, en termes de coordination, de communication et de définition claire des rôles et responsabilités. Toutefois, des améliorations étaient nécessaires dans les domaines des processus, de la conception du système, de la configuration, de la remontée d'informations et de la gestion des données. Il fallait notamment a) réaligner le plan de valorisation des avantages d'Umoja sur l'état de l'application afin de déterminer quels gains et avantages quantitatifs pourraient être réalisés ; b) appliquer le plan de règlement des problèmes concernant les budgets à plusieurs devises ; c) revoir la conception du module de gestion des subventions ; d) rationaliser et réorganiser les flux de travail de l'ensemble des processus ; e) mettre en œuvre la stratégie d'appui à la production et mettre en place des mécanismes d'appui concernant les politiques

et processus ; f) établir un plan de mise en service d'Umoja dans les bureaux extérieurs du HCDH.

*Audit des sites Web et des médias sociaux au Siège*

26. Le Département de l'information et le Bureau de l'informatique et des communications avaient introduit des bonnes pratiques en ce qui concerne la gestion des médias sociaux et des sites Web, notamment des procédures de classement des données, le contrôle des contenus destinés aux médias sociaux et des procédures de gestion des incidents. Toutefois, il convenait d'améliorer la gestion des sites Web en utilisant le cadre de gestion de projets, de mettre hors service les sites Web obsolètes, de procéder régulièrement à des évaluations de la vulnérabilité des réseaux et d'améliorer les plans de reprise après sinistre.

**Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés**

*Audit du système d'enregistrement et de gestion des dossiers (proGres version 4)*

27. L'audit du système d'enregistrement et de gestion des dossiers proGres version 4, portant sur des dépenses de 19,6 millions de dollars, a permis de déceler un besoin critique de contrôler les produits du projet et d'en rendre compte par rapport à la portée, au budget et au calendrier de celui-ci. Le HCR devait également et notamment procéder à une analyse des inadéquations entre les exigences du système et les besoins des utilisateurs, examiner les rôles et les responsabilités dans le cadre du projet, effectuer davantage d'essais de performance et d'acceptation et mettre la dernière main à la stratégie globale de déploiement du système et l'approuver officiellement.

*Audit des programmes d'abris*

28. L'audit des programmes d'abris dans les opérations sur le terrain a porté sur des dépenses de 516 millions de dollars. Le HCR devait : a) préciser le champ d'application de la stratégie globale d'hébergement, renforcer le contrôle des stratégies d'hébergement au niveau des pays et renforcer la capacité des opérations hors siège d'évaluer les besoins en hébergement ; b) insister davantage sur les solutions d'hébergement urbain ; c) fournir des orientations sur la construction et le contrôle technique des activités d'hébergement ; d) mettre en place des mesures d'atténuation des risques d'incendie pour les logements de réfugiés déjà installés ; et e) renforcer le contrôle de l'exécution et l'établissement de rapports sur la gestion du logement.

*Audits de la gestion de l'informatique et des communications*

29. L'audit de l'utilisation des appareils de télécommunication et le contrôle des dépenses de télécommunication et de la facturation ont abouti à la conclusion que le HCR devait : examiner et actualiser sa politique de téléphonie mobile et de téléphonie fixe ; améliorer le contrôle de l'affectation des appareils de télécommunication et de l'utilisation de l'itinérance des données ; procéder en temps voulu à la vérification des appels, notamment au recouvrement des coûts des appels privés. L'audit de la bande passante du réseau dans les opérations hors siège a abouti à la conclusion qu'il fallait réviser les orientations sur l'attribution de la bande passante et renforcer la planification de la capacité et le suivi de l'utilisation.

*Examen consultatif de la mise en œuvre de la politique et des procédures de gestion du risque institutionnel*

30. Trois ans après l'adoption par le HCR de la politique et des procédures constituant son cadre de gestion du risque institutionnel, celui-ci était fermement en place et de mieux en mieux reçu, même s'il devait encore imprégner en profondeur la culture institutionnelle. Le BSCI a conclu qu'il était possible d'améliorer encore le cadre de gestion à mesure que le HCR acquerrait de la maturité en la matière et identifié 12 domaines se prêtant à une amélioration.

*Examen consultatif du dispositif de gestion des risques et des responsabilités de contrôle de la deuxième ligne de défense*

31. Le BSCI a conclu que pour renforcer sa deuxième ligne de défense, le HCR pourrait envisager : a) de préciser les responsabilités en matière de contrôle des résultats et de la conformité des entités constituant la deuxième ligne de défense et élaborer des plans de contrôle annuel axé sur les risques au niveau régional, sous la direction des bureaux régionaux ; b) d'officialiser les rapports hiérarchiques fonctionnels de l'exécution des responsabilités concernant la deuxième ligne de défense ; c) de définir sa structure organisationnelle future en tenant compte du modèle à « trois lignes de défense » qu'il avait adopté.

*Problèmes systémiques dans les audits des opérations hors siège*

32. Lors des 16 audits des opérations hors siège du HCR effectués durant la période considérée, des problèmes systémiques ont été recensés dans deux grands domaines. Dans la gestion des partenariats, 13 des 16 audits ont mis au jour d'importantes lacunes dans le contrôle par le HCR des activités de projet des partenaires. Dans la gestion des fournisseurs et la passation des marchés, 12 des 16 audits ont mis au jour des lacunes récurrentes dans l'enregistrement des fournisseurs, le fonctionnement des comités des marchés, et la transparence et la concurrence du processus de passation des marchés. Le BSCI avait déjà signalé systématiquement nombre des problèmes récurrents de la gestion des partenariats, de la gestion des fournisseurs et de la passation des marchés au cours des années précédentes. Il a continué d'insister sur le fait que l'administration du HCR devait s'attaquer aux causes profondes de ces lacunes.

**Bureau de la coordination des affaires humanitaires**

*Audit de la communication stratégique*

33. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires disposait de dispositifs suffisants de planification des activités et de remontée des résultats en ce qui concerne la communication et la sensibilisation, ainsi que d'un mécanisme de surveillance des médias. Il devait cependant : établir une politique de communication stratégique ; définir les rôles et responsabilités des unités organisationnelles pour la mise en œuvre des activités de communication ; préciser les responsabilités en ce qui concerne la réalisation de l'objectif général du sous-programme d'information et de sensibilisation concernant les situations d'urgence humanitaire ; pourvoir en priorité les principaux postes vacants au Service des communications stratégiques et réévaluer la capacité de celui-ci de pleinement exécuter ses activités et livrer ses produits, compte tenu de ses effectifs actuels et de sa situation financière actuelle.

## **Département des affaires économiques et sociales**

### *Audit du programme des administrateurs auxiliaires*

34. Le Département des affaires économiques et sociales a veillé à la mise en place de procédures de recrutement et d'affectation de candidats du Programme des administrateurs auxiliaires, avec une représentation de femmes suffisante. Il devait cependant : proposer que l'Assemblée générale modifie les grands principes du programme afin de tenir compte de l'évolution des besoins ; élaborer un cadre politique et pratique pour clarifier les rôles et responsabilités des départements et bureaux du Secrétariat et des principaux donateurs participants afin d'améliorer l'efficacité et la transparence du programme ; rendre compte périodiquement des activités de fond du programme.

### *Audit du programme ordinaire de coopération technique*

35. Le programme ordinaire de coopération technique complète le financement fourni par le budget ordinaire, les fonds extrabudgétaires et le Compte pour le développement au volet développement des programmes du Secrétariat, notamment pour aider les États Membres à réaliser les objectifs de développement durable par des activités de renforcement des capacités. Le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité devait veiller à ce que toutes les entités de réalisation décrivent dans la section orientation générale de leurs cadres stratégiques leur responsabilité dans l'exécution des activités du programme. En outre, il fallait un mécanisme de coordination efficace et une stratégie globale de développement des capacités pour assurer la complémentarité des activités financées par le programme au sein des entités de réalisation et rendre compte des activités menées. Il convenait également d'évaluer le programme pour déterminer s'il atteignait l'objectif visé.

## **Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique**

### *Audit du sous-programme environnement et développement*

36. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a bien assuré le service des mécanismes intergouvernementaux et gagnerait à renforcer sa gestion des risques et sa planification annuelle des travaux. Elle devait également préciser les rôles et responsabilités des principaux responsables et des principales unités administratives chargés d'intégrer les objectifs de développement durable à ses sous-programmes ; instituer un mécanisme permettant d'utiliser les rapports de l'examen national volontaire pour recenser les besoins des États Membres aux fins de programmer des activités de développement des capacités ; étudier la possibilité de coopérer avec les institutions de contrôle des États membres, telles que les institutions supérieures de contrôle, dans le cadre des activités de suivi et d'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030

## **Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes**

### *Audit du sous-programme développement durable et établissements humains*

37. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a pris des mesures pour appuyer la mise en œuvre des objectifs de développement durable et bien géré les activités de coopération technique. Toutefois, elle devait élaborer et mettre en place un plan d'action afin de collaborer avec les institutions

supérieures de contrôle des finances publiques aux fins de la mise en œuvre du Programme 2030 et renforcer le contrôle de la planification des activités.

### **Département de la gestion**

*Audit de la gestion du mémorandum d'accord entre le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et un organisme des Nations Unies*

38. Le Département de la gestion a élaboré des directives à l'appui de la gouvernance et de la mise en œuvre du mémorandum d'accord, au titre duquel le Secrétariat a décaissé 358 millions de dollars en 2016. Il devait cependant : a) contrôler l'utilisation des délégations du pouvoir de conclure des accords financiers avec l'organisme ; b) élaborer des procédures pour étudier les coûts proposés par l'organisme avant de décider de s'engager ; c) définir des paramètres permettant de renforcer le contrôle de l'exécution des projets mis en œuvre par l'organisme ; d) étudier la possibilité de renégocier les frais de gestion au lieu des modalités de remboursement annuel.

### **Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques**

*Audit des partenariats et de la mobilisation des ressources*

39. Le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a mobilisé des contributions en espèces et en nature au moyen de divers partenariats. Il devait cependant élaborer et mettre en œuvre : a) un plan stratégique à l'échelle du Secrétariat, aligné sur l'évolution des fonctions et des opérations compte tenu de l'Accord de Paris et des objectifs de développement durable ; et b) une politique de mobilisation de ressources alignée sur son plan stratégique, pour remédier au déficit de financement et accroître le nombre de donateurs. Il devait également renforcer les capacités du personnel participant aux activités de partenariat et de mobilisation des ressources ; renforcer les contrôles pour veiller à ce que les autorisations juridiques obligatoires soient obtenues avant de conclure des accords de partenariat ; élaborer et mettre en œuvre des procédures pour assurer le respect des exigences lors de la sélection des partenaires.

### **Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies**

*Audit de la gestion des achats et des marchés de la Caisse*

40. Le secrétariat de la Caisse doit renforcer ses pratiques et processus de gestion des marchés pour garantir le meilleur rapport qualité-prix et à cette fin : a) veiller à ce que les bons de travaux délivrés aux contractants soient conformes à la teneur du marché et au cahier des charges ; b) rechercher les nouveaux fournisseurs de manière compétitive et transparente ; c) veiller à ce que les versements effectués à chaque tranche respectent pleinement les dispositions du marché ; d) veiller à consigner l'analyse coûts-avantages des options de mise à niveau avant chaque paiement. Le secrétariat de la Caisse n'a pas accepté deux des quatre recommandations. Le BSCI a réaffirmé qu'elles étaient cruciales pour remédier à d'importantes lacunes concernant l'équité, la transparence et la responsabilité dans la gestion des marchés. L'Administration les a cependant classées sans suite après avoir accepté les risques résiduels.

*Audit de la gestion des achats et des marchés de la Division de la gestion des investissements de la Caisse*

41. La Division de la gestion des investissements devait : a) examiner avec le secrétariat de la Caisse le taux actuel d'occupation des différents étages du bâtiment du 1 Dag Hammarskjöld Plaza afin de rationaliser et redistribuer les espaces de bureaux pour éviter les dépenses inutiles ; b) prendre des mesures pour recouvrer la part du propriétaire (923 880 dollars) du coût de la rénovation ; c) évaluer les compétences en matière d'investissement disponibles en interne pour gérer chaque portefeuille et déterminer s'il fallait des conseillers extérieurs en investissements ; et d) renforcer sa planification des acquisitions et prendre des mesures en temps voulu pour procéder aux appels d'offres concernant les biens et services dont les marchés arrivent à expiration, au lieu de les proroger indéfiniment.

**Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme**

*Audit des opérations au Cambodge*

42. Le bureau du Cambodge a élaboré un document stratégique aligné sur les priorités stratégiques du Haut-Commissariat. Il a planifié et contrôlé efficacement ses opérations, coordonné ses travaux avec l'équipe de pays des Nations Unies et intégré les questions relatives aux droits de l'homme dans les activités de celle-ci et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Il devait cependant évaluer ses programmes, notamment ses activités de formation depuis sa création en 1993, et accélérer le transfert des informations concernant les violations des droits de l'homme sur la base de données du Haut-Commissariat afin d'améliorer la sécurité de l'information.

**Office des Nations Unies contre la drogue et le crime**

*Audit du cadre régissant le recours aux partenaires externes de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le Crime*

43. Le cadre régissant le recours aux partenaires externes de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le Crime (ONUDDC), conçu pour orienter l'exécution des programmes à l'aide de parties extérieures, a atteint ses objectifs. Il fallait cependant revoir et actualiser le cadre et en renforcer son application en tenant compte des observations des utilisateurs et des politiques et directives actuellement élaborées par le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité et le nouveau Dispositif de lutte contre la fraude et la corruption du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

*Audit du Programme mondial de renforcement du régime juridique contre le terrorisme*

44. Les activités et les produits du Programme mondial de renforcement du régime juridique contre le terrorisme étaient généralement conformes au mandat de l'Office et à ses accords de contribution. L'ONUDDC devait cependant mettre en place des contrôles adéquats pour éviter toute fuite accidentelle de renseignements sensibles de la part de participants à des formations et ateliers d'assistance technique ; enregistrer systématiquement les retours des parties prenantes afin d'en tenir compte lors des révisions ultérieures du Programme ; consulter les examens nationaux volontaires des pays où des projets sont prévus, s'ils sont disponibles ; améliorer la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans les projets de coopération technique.

## **Office des Nations Unies à Genève**

### *Audit des dispositions de sûreté et de sécurité concernant le plan stratégique patrimonial*

45. L'objectif du plan stratégique patrimonial approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 68/247 A est de rénover les bâtiments vieillissants et notamment de restaurer et rénover le Palais des Nations. Il s'agit également d'améliorer la sûreté et la sécurité dans les bâtiments existants. L'Office des Nations Unies à Genève avait élaboré des plans opérationnels de sûreté, santé et sécurité pour protéger le personnel et les biens pendant la durée du projet ; il avait également mis en place des mécanismes pour déceler, surveiller et maîtriser les risques de sûreté et de sécurité qui pourraient influencer sur la conception du projet et ses coûts. Cependant, il devait veiller à ce que les besoins essentiels en matière de sécurité soient recensés et classés par ordre de priorité dans le budget sécurité du projet et à ce que les lacunes soient signalées pour suite à donner. Il fallait également examiner les effectifs nécessaires à l'équipe de coordination pour la phase suivante du projet sécurité ; évaluer les besoins opérationnels de sécurité de sorte que toute insuffisance budgétaire sont décelée et résolue à temps ; et renforcer les procédures d'accréditation et de vérification des antécédents du personnel des contractants. À la suite d'un relèvement du niveau de sécurité en Suisse en juillet 2016, l'Office a procédé à une évaluation générale de la sécurité pour l'ensemble du parc du Palais des Nations et élaboré un plan directeur face à l'accroissement des exigences de sécurité dans l'ensemble du complexe.

## **Office des Nations Unies à Nairobi, Programme des Nations Unies pour l'environnement et Programme des Nations Unies pour les établissements humains**

### *Audit de la gestion des prestations et indemnités*

46. Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2015, les prestations et indemnités du personnel de l'Office des Nations Unies à Nairobi, du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) sont gérés de manière centralisée par l'Office au moyen d'Umoja. Celui-ci devait renforcer le contrôle sur la gestion des heures supplémentaires, de l'assurance maladie, de l'allocation-logement et des indemnités au titre des normes de sécurité applicables au domicile en veillant à ce que : a) les indemnités pour heures supplémentaires et les congés de compensation soient dûment réglementées, et les indemnités induites perçues soient recouvrées ; b) l'inscription du personnel au régime d'assurance maladie se fasse dans les délais fixés et la part de l'assuré soit recouvrée auprès du personnel dans les délais prescrits ; c) les fonctionnaires soumettent des baux détaillés indiquant toutes les charges comprises dans loyer brut et certifient périodiquement que le loyer déclaré dans leur demande d'allocation-logement ne comprend pas de charges dont le remboursement n'est pas permis ; d) le paiement des indemnités au titre des normes de sécurité applicables au domicile se fasse uniquement sur présentation de pièces justificatives valables.

### **Programme des Nations Unies pour l'environnement**

*Audit des services que le secrétariat du Programme des Nations Unies pour l'environnement assure pour la Convention pour la coopération dans la protection, la gestion et la mise en valeur de l'environnement marin et côtier de la côte Atlantique de la région de l'Afrique de l'Ouest, du Centre et du Sud (Convention d'Abidjan) et ses protocoles*

47. Le PNUE fournissait des services de secrétariat à la Convention d'Abidjan, conformément à son mandat. Toutefois, il devait notamment porter à l'attention des États Membres la nécessité de créer un comité directeur pour faciliter la mise en œuvre effective du plan d'action; veiller à ce que son personnel respecte le règlement intérieur concernant les fonctions du secrétariat de la Convention d'Abidjan et la gestion des réunions officielles ; mettre en place une stratégie de mobilisation de ressources pour le secrétariat de la Convention d'Abidjan afin d'assurer sa viabilité financière ; créer un fonds de réserve pour le fonds d'affectation spéciale de la Convention d'Abidjan ; veiller à ce que les projets relevant de la Convention d'Abidjan fassent l'objet d'un suivi et à ce que les résultats fassent l'objet de rapports durant toute la durée du cycle de vie du projet.

### **Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement**

*Audit des projets de coopération technique de la Division de l'investissement et des entreprises*

48. Les activités et produits de la Division de l'investissement et des entreprises étaient conformes aux priorités stratégiques énoncées dans le programme de travail biennal de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). Il fallait toutefois renforcer les contrôles : a) en mettant en place un mécanisme permettant d'utiliser les examens nationaux volontaires des pays où des projets doivent être exécutés ; b) en veillant à ce que les objectifs de développement durable soient intégrés aux projets de coopération technique au stade de la conception ; c) en élaborant des directives sur la collaboration avec les donateurs non traditionnels, portant notamment sur les vérifications de diligence raisonnable à accomplir avant d'accepter leurs contributions ; d) veiller à ce que les directeurs de division satisfassent à l'exigence d'établissement de rapports internes sur l'état d'avancement des projets individuels pour renforcer le contrôle de l'exécution des projets de coopération technique.

## **B. Division de l'inspection et de l'évaluation**

49. La Division a procédé à six évaluations hors maintien de la paix, dont celle du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux, à la demande du Conseil de sécurité. La Division a également présenté sept examens triennaux au Comité du programme et de la coordination en juin 2018.

### **Département de la gestion**

50. L'évaluation du Département de la gestion a porté sur l'appui à la gestion des ressources humaines apporté par le Bureau de la gestion des ressources humaines. Le Bureau a fourni à l'Organisation un appui crucial en la matière. Toutefois, son souci du client a été mis à l'épreuve par les nombreuses priorités, notamment les réformes et initiatives continues à l'échelle du Secrétariat et la difficile élaboration d'un cadre de gestion des ressources humaines tenant compte des intérêts divers des États

Membres. Le cadre actuel a été jugé fastidieux, fragmenté et dépassé. Plusieurs circulaires et instructions administratives se recoupaient et 41 % des textes administratifs dataient de 15 ans ou plus. Le cadre politique nécessitait un important travail d'interprétation, ce qui se traduisait par un manque d'efficacité. Les clients étaient souvent peu sûrs des pouvoirs qui leur étaient délégués en matière de ressources humaines. Le Bureau a fait des progrès en ce qui concerne certaines composantes de la gestion des aptitudes, en mettant au point des outils de gestion prévisionnelle des besoins en personnel et en introduisant des possibilités de formation et de développement d'un bon rapport coût-efficacité. Cependant, les politiques, procédures et pratiques de recrutement n'avaient pas pleinement concouru au recrutement des meilleurs talents et la gestion de la performance était stéréotypée. Les différentes composantes n'étaient guère intégrées. La gestion prévisionnelle des besoins en personnel n'était pas utilisée aux fins du recrutement ciblé et l'organisation des carrières n'était pas liée à la performance.

### **Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences**

51. L'évaluation du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a porté sur le système de planification de son programme de travail de 2014 à 2017. Le Département faisait face à une demande croissante de services de conférence dans un contexte de restrictions budgétaires, ce qui nécessitait une planification rigoureuse. Pour répondre aux besoins des divers domaines d'activité et lieux d'affectation, le Département employait plusieurs systèmes de planification. Le niveau d'harmonisation des systèmes au sein des divers lieux d'affectation et entre ceux-ci était insuffisant, notamment en ce qui concerne les applications informatiques de gestion des documents. Malgré ce manque d'harmonisation, chaque lieu d'affectation exécutait efficacement son programme de travail. Toutefois, le Département semblait soumis à une forte pression ; si le budget continuait de diminuer et la demande de services d'augmenter, il aurait des difficultés à assurer correctement tous ses services. L'amélioration de la planification était un aspect crucial des mesures prises face aux facteurs internes et externes pesant sur ses travaux. Toutefois, il était difficilement envisageable de gérer efficacement les facteurs externes car une solution aux difficultés les plus importantes et les plus persistantes nécessitaient des orientations de la part des États Membres. Les difficultés découlaient notamment d'une demande croissante de services de conférence non planifiés, ne relevant pas d'un mandat et insuffisamment financés, et du non-respect par les clients d'engagements pris en la matière.

### **Département de l'information**

52. L'évaluation du Département de l'Information a porté sur la pertinence, l'efficacité et l'efficacité des principaux produits du Département – communication et mobilisation d'un appui en faveur de l'Organisation – compte tenu de l'évolution des médias et de l'environnement de communication. Le Département a fait des progrès notables face à cette évolution, accroissant sa présence et son influence sur la toile et sur les médias sociaux tout en continuant de travailler avec les médias traditionnels. Il souffrait d'un manque d'orientation stratégique et de hiérarchisation des priorités, dû en partie à des changements fréquents de direction et à des contraintes structurelles ayant entraîné certaines insuffisances, mais il s'était largement acquitté des tâches considérables qui lui étaient confiées. Des partenariats lui avaient permis d'accroître son rayon d'action mais il ne parvenait que de manière inégale à transmettre à des publics divers des messages concernant un large éventail de questions. L'efficacité de ses bureaux extérieurs était mitigée mais ces bureaux lui

permettaient d'avoir une présence au niveau local et contribuaient à amplifier les messages par des partenariats et des campagnes. Enfin, le Département fournissait un appui efficace aux partenaires du système des Nations Unies mais en l'absence de mandat de coordination ne pouvait surmonter les difficultés dues à la diversité des approches et priorités.

### **Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux**

53. L'évaluation du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux (S/2018/206) a porté sur les mesures de regroupement, de coordination et d'organisation qu'il a prises en devenant une institution autonome constituée de deux divisions et en particulier sur la pertinence, l'efficacité et l'efficience de sa structure et de sa conception ; la cohérence de ses règles de fond et de procédure ; ses méthodes de gestion ; sa capacité d'anticiper, de planifier et de contrôler les variations de la charge de travail et de s'y adapter. En consolidant les fonctions résiduelles du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et du Tribunal pénal international pour le Rwanda sur deux continents, le Mécanisme a réalisé une grande partie de ce que le Conseil de sécurité avait envisagé dans sa résolution 1966 (2010). Il a progressé dans la réalisation de son mandat – être une petite entité efficace – d'une manière progressive et multidimensionnelle nécessitant une intégration interne et une coordination entre ses divisions. Ses trois organes – Chambres, Bureau du Procureur et Greffe – ont planifié et géré ces processus avec plus ou moins de succès. Deux projets de grande envergure, la phase postérieure à la construction des locaux d'Arusha et la base de données unifiée des dossiers judiciaires des deux tribunaux, se sont avérés difficiles et ont pris des retards. Dans certains cas, il subsistait des différences entre les méthodes de travail des deux divisions. Malgré une exigence constante d'amélioration de l'efficacité, les fonctionnaires du Mécanisme se sont dits très satisfaits de leur emploi et très dévoués à celui-ci.

### **Bureaux du Représentant spécial du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit et du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question de la violence contre les enfants.**

54. L'évaluation des Bureaux du Représentant spécial du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit et du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question de la violence contre les enfants a porté sur leur pertinence et sur leur efficacité pour ce qui est de stimuler le changement dans leurs domaines respectifs. Malgré les difficultés politiques et opérationnelles qu'ils rencontraient et malgré leur taille modeste, ils étaient des acteurs efficaces dans leurs domaines thématiques. Ils ont notamment stimulé une action positive dans des contextes nationaux et régionaux où ils ont travaillé efficacement pour négocier et faciliter des engagements avec diverses parties. Les efforts visant à stimuler le changement par les médias traditionnels et sociaux ont donné des résultats mitigés. Les bureaux se sont coordonnés efficacement avec leurs partenaires des Nations Unies mais leurs activités se sont heurtées notamment à un manque de clarté sur les formes de cette coordination et sur les résultats attendus. Dans certains cas, ils n'avaient pas de plans stratégiques distincts et n'avaient pas déterminé où et comment utiliser des ressources limitées. En outre,

ils ne se coordonnaient pas suffisamment entre eux mais lorsqu'ils le faisaient, les résultats étaient positifs. Utilisés efficacement comme outils de sensibilisation, les systèmes d'établissement des rapports des Bureaux du Représentant spécial du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé et du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit manquaient cependant parfois de cohérence.

### **Bureau des affaires de désarmement**

55. L'évaluation du Bureau des affaires de désarmement a porté sur l'efficacité, l'efficacité et la pertinence de ses trois piliers : travaux normatifs, assistance technique, et information et sensibilisation. Son programme de travail a été jugé conforme à son mandat et largement adapté aux besoins des parties prenantes. Il était considéré comme un négociateur impartial et partenaire technique de premier ordre pour les questions de désarmement. Malgré la grande pertinence de ses travaux, l'absence de planification stratégique délibérée, systématique et globale l'empêchait de réaliser tout son potentiel à cet égard. Il a exécuté la plupart des produits prévus mais les résultats n'ont été que partiellement connus, en raison d'un manque chronique de suivi, d'évaluation et de communication systématiques des résultats. Il a dû exécuter son plan de travail dans un contexte opérationnel difficile, avec un mandat conséquent et un financement instable, mais n'a pas tiré pleinement parti de ses actifs, de ses structures et de ses fonctions ni des partenariats externes pour obtenir le maximum de résultats au moyen des capacités existantes. Il a contribué quelque peu aux objectifs de développement durable mais n'a pas systématiquement organisé ses travaux de manière à y concourir concrètement ni adopté une approche claire et coordonnée face aux nouvelles questions.

### **Examens triennaux des évaluations de 2015 de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, le Haut-Commissariat pour les réfugiés, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le Centre du commerce international, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes**

56. Le BSCI a procédé à sept examens triennaux de l'application des recommandations issues de son évaluation de 2015 concernant : a) le HCR ; b) l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) ; c) ONU-Habitat ; d) la CNUCED ; e) le Centre du commerce international (CCI) ; f) la CESAP ; et g) la CEPALC. Il en est ressorti que des mesures importantes avaient été prises pour appliquer toutes les recommandations. Le tableau 1 indique l'état d'application des recommandations au 31 décembre 2017.

Tableau 1  
**État d'application des Recommandations**

<i>Entité</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations appliquées</i>	<i>Recommandations en partie appliquées</i>
CEPALC	6	3	3
CESAP	4	3	1
CCI	5	4	1
CNUCED	7	5	2

<i>Entité</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations appliquées</i>	<i>Recommandations en partie appliquées</i>
ONU-Habitat	7	6	1
HCR	6	4	2
ONU-Femmes	4	4	0
<b>Total</b>	<b>39</b>	<b>29</b>	<b>10</b>
<b>Pourcentage</b>	<b>100</b>	<b>74,4</b>	<b>25,6</b>

57. Lorsque les recommandations avaient été appliquées, certains éléments montraient qu'elles s'étaient traduites par des résultats concrets et positifs. Toutefois, leur effet n'a pas pu être pleinement évalué dans la plupart des cas, certaines n'ayant été appliquées que récemment ou pas encore entièrement.

### C. Division des investigations

58. Du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018, 341 affaires hors opérations de maintien de la paix ont été portées à l'attention de la Division des investigations, soit 46 % de plus que l'année précédente et 43 % de l'ensemble des affaires signalées. Il s'agit d'une augmentation importante, compte tenu de l'accroissement annuel moyen de 15 % constaté au cours des trois cycles précédents. Après une évaluation effectuée au tri des dossiers, 80 ont été confiés aux enquêteurs du BSCI, 165 ont été renvoyés à d'autres entités ou allaient l'être, 74 ont été classés sans suite, 3 ont été mis en attente et 19 étaient en attente d'examen (voir tableau 2).

59. La Division a constaté une nette augmentation des cas de harcèlement sexuel après que le Secrétaire général a réaffirmé son attachement à la tolérance zéro du harcèlement sexuel et en réponse au mouvement « Me too ». Comme l'a demandé le Secrétaire général, elle s'est chargée de toutes les enquêtes sur les cas de harcèlement sexuel et met en œuvre une procédure simplifiée de réception, de gestion et de traitement des plaintes. Il a notamment créé une équipe spécialisée chargée d'enquêter sur les plaintes pour harcèlement sexuel. Au cours de la période considérée, le BSCI a reçu 31 plaintes pour harcèlement sexuel, contre 2 l'année précédente.

60. Le nombre d'affaires hors opérations de maintien de la paix renvoyées à d'autres entités a augmenté de 43 % par rapport à l'année précédente et de 74 % en deux ans.

Tableau 2

#### **Investigations menées et dossiers renvoyés, par catégorie, hors activités de maintien de la paix**

<i>Catégorie</i>	<i>Investigations</i>		<i>Renvois</i>	
	<i>Nombre</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Nombre</i>	<i>Pourcentage</i>
Activité criminelle	7	9	10	6
Finance	6	8	20	12
Fraude ou présomption de fraude	15	19	15	9
Prévarication	6	8	10	6
Personnel	12	15	32	19

Catégorie	Investigations		Renvois	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Achats	6	8	3	2
Conduite prohibée	18	23	40	24
Recrutement	2	3	18	11
Représailles	4	5	6	4
Exploitation et atteintes sexuelles	4	5	11	7
<b>Total</b>	<b>80</b>	<b>100</b>	<b>165</b>	<b>100</b>

61. En tout, il y a eu 57 enquêtes et rapports de clôture hors maintien de la paix au cours de la période considérée, soit 54 % de plus que l'année précédente (voir tableau 3). Les allégations ont été corroborées dans 31 cas mais pas dans 26. En moyenne, l'enquête a été achevée et le rapport produit en 12 mois.

Tableau 3

**Enquêtes et rapports de clôture hors opérations de maintien au cours de la période considérée**

Catégorie	Nombre de rapports
Activité criminelle	5
Finance	4
Fraude ou présomption de fraude	8
Prévarication	11
Personnel	10
Achats	3
Conduite prohibée	3
Recrutement	2
Représailles	8
Exploitation et atteintes sexuelles	3
<b>Total</b>	<b>57</b>

62. La Division a enquêté sur plusieurs cas de représailles, notamment l'affaire n° 0564/16, dans laquelle l'enquête du BSCI a révélé qu'un fonctionnaire du HCDH ayant participé à une activité protégée avait ensuite subi des représailles, sous la forme d'un commentaire inapproprié introduit dans l'évaluation de sa performance. Les conclusions ont été transmises au Bureau de la déontologie, qui a décidé que l'existence de représailles avait été démontrée, et au Bureau de la gestion des ressources humaines, qui prend actuellement les mesures qui s'imposent.

63. La Division a également enquêté sur plusieurs cas de fraude et de corruption. Dans l'affaire n° 0143/16, l'enquête du BSCI a établi qu'un membre du personnel de l'ONUDC avait mis en place en collusion avec des personnes non membres du personnel de l'ONU des mécanismes de soumission frauduleuse pour favoriser l'attribution de marchés à certains fournisseurs. Il a également été établi que de 2015 à 2017, le fonctionnaire avait à sept reprises au moins influencé ou tenté d'influencer

l'attribution de marchés à certaines personnes. Les conclusions ont été communiquées à l'ONUSD avec un rapport consultatif signalant les lacunes en matière de contrôle. Elles ont également été transmises au Bureau des affaires juridiques pour examen ou renvoi aux autorités nationales.

64. Au cours de la période précédente, le BSCI avait signalé plusieurs cas importants de corruption de hauts fonctionnaires liés à l'ancien Président de l'Assemblée générale. Au cours de la période considérée, il a produit d'autres rapports d'enquête faisant état de fautes possibles (affaires n<sup>os</sup> 0167/16 et 0191/16).

65. Dans l'affaire n<sup>o</sup> 0167/16, le BSCI a été informé qu'un fonctionnaire du Département des affaires économiques et sociales avait reçu une tablette lors d'une manifestation officielle. L'enquête du BSCI a révélé que le fonctionnaire avait accepté la tablette sans tenter de la rendre, solliciter l'avis du Bureau de la déontologie ni en informer le Service administratif. Elle a établi en outre que le montant dû pour se rendre à la manifestation avait été versé par erreur deux fois au fonctionnaire. Les conclusions ont été communiquées au Département.

66. Dans l'affaire n<sup>o</sup> 0191/16, le BSCI a été informé qu'un membre du personnel d'ONU-Habitat s'était rendu à Hong Kong (Chine) sans l'approbation réglementaire, aux frais d'une société qui avait été impliquée dans des faits de corruption. En outre, le fonctionnaire avait perçu une indemnité de journalière de subsistance durant ses voyages et accepté des cadeaux sans les déclarer ni obtenir d'approbation. L'enquête du BSCI a révélé que le fonctionnaire avait bien effectué ces voyages, certifié des formulaires de demande de voyage incomplets et inexacts et omis de solliciter l'approbation pour les dons reçus ou de les signaler. Il s'agissait notamment de deux billets en classe affaires et d'un costume sur mesure. Les conclusions ont été communiquées à ONU-Habitat puis au Bureau de la gestion des ressources humaines. Le fonctionnaire a depuis lors quitté l'Organisation.

67. Dans l'affaire n<sup>o</sup> 0433/17, le BSCI a été informé qu'un membre du personnel du PNUE était le directeur général d'un fournisseur de l'UNICEF et du Programme alimentaire mondial. L'enquête du BSCI a révélé que le fonctionnaire avait agi en situation de conflit d'intérêts et participé à des activités extérieures non autorisées en tant que directeur et créateur d'entreprise. Les conclusions ont été communiquées au PNUE.

68. Dans l'affaire n<sup>o</sup> 0217/17, le BSCI a reçu une allégation de faute concernant un fonctionnaire du PNUE. Il a été signalé que ce fonctionnaire avait effectué plusieurs missions officielles justifiées professionnellement mais ayant pu être détournées à des fins privées. L'enquête du BSCI a révélé qu'il avait prolongé une mission officielle et modifié des itinéraires aux frais de l'Organisation pour effectuer des visites privées et assister à des manifestations non officielles. Un rapport assorti de recommandations sur les mesures à prendre à son encontre et le recouvrement de la perte financière subie par l'Organisation est en attente d'examen par le Département de la gestion.

69. Dans l'affaire n<sup>o</sup> 0419/17, le BSCI a été informé qu'un fonctionnaire du HCDH avait tenté de contourner frauduleusement des processus de recrutement. L'enquête du BSCI a révélé que le fonctionnaire en cause avait aidé un candidat à un poste au HCDH à remplir sa notice personnelle de fausses informations puis, en collusion avec une autre personne, effectué pour lui l'épreuve écrite. Ensuite, une personne extérieure aux Nations Unies avait frauduleusement remplacé le candidat lors de l'entretien. L'intéressé a quitté l'Organisation après un contrat temporaire à la CNUCED. Les conclusions ont été communiquées à la CNUCED et au HCDH.

70. Dans l'affaire n° 0422/17, le BSCI a constaté qu'un fonctionnaire du HCDH agissant en collusion avec d'autres s'était fait passer pour un tiers pour obtenir frauduleusement l'attribution d'un contrat de consultant concernant un projet informatique majeur. L'enquête du BSCI a révélé en outre que ce fonctionnaire avait peut-être détruit des éléments de preuve sur l'ordinateur fourni par l'Organisation. Les conclusions ont été communiquées au HCDH puis au Bureau de la gestion des ressources humaines, qui examine actuellement l'affaire aux fins de prendre des mesures appropriées.

## **VI. Rapports demandés**

### **A. Activités de construction**

#### *Audit du projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie à la CESAP*

71. La CESAP a fait d'importants progrès dans l'exécution du projet, signant notamment un accord d'administration et de coordination avec le Bureau des services centraux d'appui, recrutant le chargé de projet et engageant la société de conseil principale. Elle gagnerait à renforcer la gestion du projet en veillant à ce que le Comité des parties prenantes se réunisse régulièrement, en achevant le plan de gestion du projet et en mettant en place un système de gestion de l'information le concernant. Elle devait également renforcer les contrôles sur les activités de la société de conseil principale, finaliser les plans de mise en œuvre de la nouvelle stratégie concernant les locaux transitoires, mettre en place des mécanismes d'approbation des demandes de modification et veiller à ce que les activités d'achats de valeur élevée liées aux travaux se fassent en temps utile. Elle devait en outre rendre compte à l'Assemblée générale de la reprogrammation budgétaire de 5,4 millions de dollars due à son changement de stratégie concernant les locaux transitoires.

#### *Audits des projets de rénovation de l'Africa Hall et de construction du centre des visiteurs à la CEA*

72. La CEA avait largement mis en place ses mécanismes de gouvernance et de contrôle, elle était en train de formuler une stratégie pour solliciter des contributions volontaires et de concevoir une manière de tenir compte des risques de fraude et de corruption dans le cadre de gestion des risques. Cependant, elle devait rationaliser la levée et la comptabilisation des contributions volontaires et atténuer les incidences des retards sur le début des travaux de construction.

#### *Audit de la gestion des projets de rénovation majeure à la CEPALC*

73. La CEPALC a mené à bien les activités de planification préalable du projet du bâtiment nord et élaboré une stratégie aux fins de trouver et obtenir des locaux transitoires appropriés. Elle mettait en œuvre des plans d'action pour surveiller l'exécution du plan d'acquisition pour les travaux de construction et en rendre compte, et améliorer la durée des activités d'achat.

*Audit d'après-construction et audit d'occupation des nouveaux bureaux du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux à Arusha*

74. Le Mécanisme a occupé ses nouveaux locaux le 5 décembre 2016, mis à part les archives, qui sont restées dans des locaux loués. Cependant, il restait certaines mesures à prendre pour que les locaux soient pleinement utilisables, notamment faire en sorte que l'architecte et le contractant achèvent les travaux correctifs pour tous les défauts identifiés ; améliorer le matériel et les capacités de lutte contre l'incendie ; étudier l'effet des tempêtes de sable sur le bâtiment et veiller à prendre pleinement en compte les incidences que les tempêtes de sable pouvaient avoir sur la santé du personnel ; veiller à ce que le matériel du centre de données soit protégé contre les dommages que pourraient causer l'eau et l'humidité. Les travaux de remise en état de la salle d'audience et du centre de données ont été achevés en février et juin 2018, respectivement.

## **B. Commission d'indemnisation des Nations Unies**

75. La Commission d'indemnisation des Nations Unies a été créée en 1991 en tant qu'organe subsidiaire du Conseil de sécurité chargé de traiter les réclamations et de verser les indemnités au titre des pertes et dommages résultant directement de l'invasion et de l'occupation du Koweït par l'Iraq. Les indemnités accordées aux requérants dont la réclamation a abouti sont prélevées sur le Fonds d'indemnisation, qui a perçu 5 % des recettes pétrolières de l'Iraq avant octobre 2014.

76. D'octobre 2014 à décembre 2017, le Conseil d'administration de la Commission, par ses décisions 272 de 2014, 273 de 2015 et 274 de 2016, a suspendu l'obligation de l'Iraq de verser le produit de ses recettes pétrolières au Fonds d'indemnisation. Les versements ont repris après que le Conseil d'administration a adopté sa décision 276 de 2017, qui prévoit que 0,5 % du produit des recettes pétrolières de l'Iraq doivent être versés au Fonds d'indemnisation en 2018, chaque année, ce pourcentage augmentant jusqu'à la fin de 2021 ou jusqu'à ce que les indemnités accordées soient entièrement payées. Conformément à cette même décision, les indemnités ont également repris : 90 millions de dollars ont été versés en avril 2018. À ce jour, sur les quelque 52,4 milliards de dollars d'indemnités accordées, 47,9 milliards de dollars ont été versés, ce qui laisse un solde d'environ 4,5 milliards de dollars concernant une demande d'indemnisation. Les versements trimestriels concernant la demande en instance ayant repris, le BSCI prévoit de procéder à un audit des activités de la Commission au cours du premier trimestre de 2019.